

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
25 novembre 2025	7	0	2	4	Vote contre	-
					Abstention	-

DÉLIBÉRATION POUR INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 13 – 2025/46 : Communication des décisions prises par la Présidente.

Le Comité Syndical,

Par délibérations du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine du 28 septembre 2022 et du 6 décembre 2022, la Présidente a reçu délégation pour diverses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions exercées par délégation de ce dernier.

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à la Présidente sont listées en annexe.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;

VU les délibérations du comité syndical du SERM du 28 septembre 2022 et du 6 décembre 2022 portant délégations de la Présidente ;

Les élus prennent acte de la communication des décisions prises par Mme la Présidente présentée en annexe.

La Présidente,
Rachel BURGUY

